



**Appel des organisations syndicales nationales CFTC, CFDT, CFE-CGC, CGT, FO, FSU, Solidaires, UNSA**

La forte mobilisation du 29 janvier a conduit le président de la République à annoncer, à l'occasion de la rencontre avec les partenaires sociaux, le 18 février, une légère inflexion sociale à son plan de relance.

En réponse à une partie des revendications avancées par les organisations syndicales, des mesures sont annoncées, des processus de concertation sont proposés sur le partage de la valeur ajoutée et des profits, un fonds d'investissement social est programmé.

Les organisations syndicales CFTC, CFDT, CFE-CGC, CGT, FO, FSU, Solidaires, UNSA considèrent que les mesures sont trop parcellaires pour modifier le cap économique de la politique gouvernementale. Par ailleurs, le Président a refusé catégoriquement d'augmenter le Smic, de modifier sa politique d'emploi dans les fonctions publiques et de revenir sur la défiscalisation des heures supplémentaires... A cela s'ajoutent l'attitude dogmatique du patronat et son refus d'assumer ses responsabilités.

La crise nécessite des réponses d'une toute autre portée. Les effets de la crise économique et financière s'accroissent et accroissent les inquiétudes des salariés. La recrudescence des suppressions d'emploi, d'utilisation du chômage partiel, contribuent à amplifier la récession et pèsent lourd sur le pouvoir d'achat qui se dégrade.

Tout ceci conduit les organisations syndicales à poursuivre la mobilisation. Elles appellent à poursuivre les actions engagées dans les secteurs professionnels.

Elles confirment la journée de mobilisation interprofessionnelle du 19 mars 2009 qui donnera lieu à des grèves et des manifestations dans tout le pays.

Elles expriment leur solidarité et leur soutien aux salariés des DOM et à leurs organisations syndicales et appellent gouvernement et patronat à répondre positivement aux revendications posées.

Elles conviennent de se réunir à nouveau le 20 mars 2009 à 8h00.

## Le 19 mars 2009, la CFTC y sera

Le Conseil confédéral réuni les 19 et 20 février a évalué la portée des mesures annoncées à l'issue du sommet social et a décidé de donner suite à la mobilisation intersyndicale du 29 janvier, toujours au sein de l'intersyndicale.

La troisième intersyndicale qui s'est tenue au siège de la CFTC, le 23 février, a confirmé l'appel à une journée de mobilisation interprofessionnelle le 19 mars.

La légère inflexion sociale au plan de relance ne suffit pas. L'intersyndicale est restée intransigeante sur les principes posés dans la déclaration du 5 janvier.

Elle appelle à la poursuite d'une mobilisation plus forte que celle du 29 janvier sur les mots d'ordre suivants:

- défendre l'emploi privé et public,
- lutter contre la précarité et les dérèglements économiques et sociaux,
- exiger des politiques de rémunération qui assurent le maintien du pouvoir d'achat, des chômeurs et des retraités et réduisent les inégalités,
- défendre le cadre collectif et solidaire de la protection sociale, des services publics de qualité.

### **La CFTC insiste notamment sur plusieurs points.**

**Elle demande au gouvernement et aux entreprises de s'engager résolument pour :**

- le maintien de l'emploi et contre le développement des emplois précaires, privés ou publics;
- la conditionnalité de l'exonération de charges et des diverses aides financières au maintien des emplois dans les entreprises, au refus des délocalisations et à la signature d'accords salariaux ou d'intéressement,
- l'ouverture immédiate de négociations de branche sur les salaires afin d'obtenir des minima supérieurs au Smic et
- une révision générale des grilles salariales stoppant la smicardisation des salariés.

## Journée de la femme, avant l'heure...



La CFTC rendra cette année hommage aux salariés (dont neuf sur dix sont des femmes) du secteur des services à la personne.

Elle a donc décidé de porter publiquement les revendications de ces "salariés de l'ombre" lors de la journée internationale des femmes que la CFTC a avancé au 6 mars, le 8 (la date officielle) tombant un dimanche.

Un grand rassemblement CFTC est organisé à Paris. Et, symboliquement, un cahier de doléances/propositions sera remis en fin de journée à la Secrétaire d'Etat chargée de la Solidarité.

## Refonte de la catégorie B : Il est temps d'aboutir

Par lettre du 10 février 2009, la Fédération des fonctionnaires CFTC a exhorté le Ministre de faire aboutir les négociations (engagées en mars 2007 et bloquées depuis le 15 décembre 2008) sur la refonte de la catégorie B.

La CFTC revendique notamment une carrière dont la durée serait limitée à 30 ans, l'indice brut 675 dès 2009 et un indice supérieur à 700 en 2011...Le devenir de chaque corps classé en CII doit être examiné avec possibilité de reclassement en catégorie A.

Ce blocage est incompréhensible, il faut en finir. Les personnels de catégorie B attendent depuis trop longtemps.

## Logement : L'Etat poursuit son désengagement

La loi sur le Logement de Christine Boutin, adoptée le 10 février dernier, organise bel et bien, pour la CFTC, le désengagement de La loi sur le Logement de Christine Boutin, adoptée le 10 février dernier, organise bel et bien, pour la CFTC, le désengagement de l'Etat sur le logement au moment même où ce dernier constitue un problème grave dans la société (quelques 3,5 millions de personnes connaissent "une problématique forte de mal-logement").

En 2007, seul un tiers des 1,2 million de nouveaux demandeurs de logement social a pu accéder au parc HLM. Face à ce constat, la réponse de la loi Boutin consiste en l'abaissement de 10% des plafonds de ressources pour y accéder.

La CFTC considère que cela va irrémédiablement diminuer les possibilités d'accès pour les salariés et pour ceux qui sont déjà logés, cela renforcera la mécanique des surloyers.

Autre aberration de la loi Boutin, le rapt qui est organisé sur le 1% logement. Jusque-là, le dispositif du 1% était clair : les entreprises cotisaient pour permettre à leurs salariés d'accéder à des logements ou à des produits de type Loca-pass (avance ou garantie) ou encore pass-Travaux...

Avec la réforme, le 1% se voit confier un financement accru pour le renouvellement urbain et doit également financer la rénovation privé (ANAH).

L'Etat multiplie les annonces dans le cadre des plans de relance de l'économie, mais les 850 millions ponctionnés au 1% logement sont autant de désengagement de sa part.

La loi modifie la gouvernance du 1% : l'Etat décidera désormais en concertation avec les partenaires sociaux de l'affectation des fonds.

Lundi 9 février 2009, les confédérations gestionnaires du 1% logement organisaient une conférence de presse pour démasquer l'Etat qui abandonne la banlieue en la privant des fonds promis. Le projet Borloo de rénovation urbaine (2003-2018) prévoyait un engagement Etat/1% logement à hauteur de 6 milliards d'euros chacun.

## Retrouvez toute l'actualité

sociale de la CDC sur

[l'intr@net CFTC](mailto:intr@net.cftc.fr)